

Vous devez :

- Soit le remplir en ligne, puis l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**
- Soit l'imprimer **sur 2 feuilles (pas de recto verso)**, puis le remplir à la main (lisiblement et sans ratures).

Pour remplir le formulaire :

- Vous devez notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale.
- Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place
- Vous ne devez pas remplir les rubriques *réservées à l'administration*.

2. Vous devez vous présenter **en personne**, avec le formulaire rempli et un justificatif d'identité dans **l'un des lieux suivants** :

- Commissariat de police (où qu'il soit)
- Gendarmerie (où qu'elle soit)
- Tribunal judiciaire (dont dépend votre domicile ou lieu de travail)
- Lieu accueillant du public (défini par le préfet).

Un récépissé vous est remis.